



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Développement Économique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260119-3041B-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 29 janvier 2026
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 19 janvier 2026

43 élus présents (59 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SUBVENTION DE M2A AU CETIM DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« SMART TESTING E-MOBILITY » : PROLONGATION DE LA CONVENTION
(7.5/3041B)**

Par sa délibération du 26 juin 2023, m2A a attribué une subvention de 240 000 € au CETIM pour la mise en œuvre du programme de recherche Smart Testing E-Mobility.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, les versements prévus s'établissaient comme suit : 80 000 € en 2023, 2024 et 2025. 160 000 € ont déjà été versés au titre de 2023 et 2024.

La Convention afférente arrivait à échéance le 31/12/2025 et le versement prévu en 2025 n'a pas été effectué en conséquence.

Un retard est intervenu en 2025 dans le déroulement du programme.

Il s'avère par conséquent nécessaire de prolonger la Convention signée entre les deux parties jusqu'au 31/12/2026.

Les crédits sont inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements :

Chapitre 204 - Fonction 23 - Article 204182

Service gestionnaire et utilisateur : A51 Développement économique

Ligne de crédit 25118 : Subvention Technocentre projet CETIM

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- prend connaissance du décalage intervenu dans la mise en œuvre du programme,
- approuve la prolongation de la Convention jusqu'au 31/12/2026,
- approuve l'Avenant n° 1 proposé,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

PJ : (1)

- Avenant n° 1

Ne prend pas part au vote (1) : Laurent RICHE.

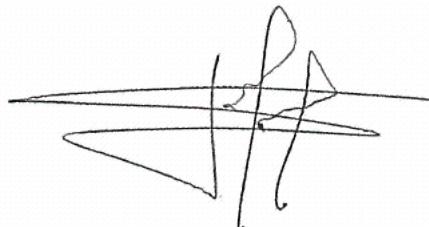
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

Convention m2A-CETIM

Programme Smart Testing PVT E-Mobility

.....

Avenant n°1

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, sise 9 avenue Konrad Adenauer 68390 SAUSHEIM, représentée par M. Fabian JORDAN, Président, dûment habilité par délibération du Bureau du 19 janvier 2026.

Ci-après dénommée « l'Agglomération »

Et

L'association CETIM, dont le siège social est situé 52 Avenue Felix Louat à SENLIS (60300), représentée par son Directeur Général, Monsieur Daniel RICHET.

Ci-après dénommée le « CETIM »

Il est proposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par sa délibération du 26 juin 2023, m2A a attribué une subvention de 240 000 € au CETIM pour la mise en œuvre du programme de recherche Smart Testing PVT E-Mobility.

Dans le cadre de sa PPI les versements prévus s'établissaient comme suit : 80 000 € en 2023, 2024 et 2025. 160 000 € ont déjà été versés au titre des années 2023 et 2024.

La Convention afférente arrivait à échéance le 31/12/2025.

Un retard est intervenu en 2025 dans le déroulement du programme qui nécessite une prolongation de la Convention.

Article 2 : Prolongation de la Convention

La Convention est prolongée jusqu'au 31/12/2026.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Sausheim, le
En deux exemplaires originaux

Pour Le CETIM

Le Directeur Général

Daniel RICHET

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président

Fabian JORDAN